

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 24 DECEMBRE 2008**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 24 décembre 2008, a examiné cinq projets de délibération, a émis un avis et pris des arrêtés.

Dotations exceptionnelles aux provinces :

Le budget supplémentaire 2008 de la Nouvelle-Calédonie comprend une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 000 F CFP (sur une période de trois ans) pour permettre aux communes de financer de nouvelles opérations d'investissement. Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la répartition de la subvention exceptionnelle aux communes (hors agglomération).

- En Province Sud : 25 000 000 F CFP :
 - Boulouparis : 3 000 000 F CFP pour des clôtures autour des bâtiments communaux,
 - Bourail : 7 000 000 F CFP pour des travaux d'extension du réseau électrique,
 - Farino : 1 700 000 F CFP pour des travaux de voirie,
 - La Foa : 4 000 000 F CFP pour des travaux de voirie,
 - Thio : 3 800 000 F CFP pour l'acquisition et l'installation d'abribus,
 - Yaté : 3 800 000 F CFP pour des travaux de voirie.

- En Province Nord : 55 000 000 F CFP :
 - Koné : 9 050 000 F CFP pour des travaux de voirie,
 - Koumac : 5 950 000 F CFP pour des travaux de voirie,
 - Ouégoa : 10 000 000 F CFP pour la route Amos/Tiari,
 - Hienghène : 15 000 000 F CFP pour des travaux routiers à Tiendanite,
 - Poindimié : 15 000 000 F CFP pour des travaux de voirie.

- En Province des Îles Loyauté : 20 000 000 F CFP :
 - Maré : 10 000 000 F CFP pour le centre de secours et 10 000 000 F CFP pour la cuisine centrale.

Soldes :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la date des soldes pour l'année 2009. Deux premières périodes, d'une durée traditionnelle d'un mois ont été arrêtées :

- Du samedi 7 janvier au samedi 7 février,
- Du samedi 25 juillet au samedi 22 août.

En revanche, à la demande des commerçants l'opération, « Bravo l'été », qui constituait la troisième période de solde, ne sera pas reconduite en 2009. Les commerçants préconisent que deux jours de soldes soient organisés en avril et octobre. Les samedi 11 et 18 avril ont été retenus pour la première période, les deux samedi d'octobre feront l'objet d'un autre arrêté.

Ecopain :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 4 575 840 F CFP aux entreprises de boulangeries qui participent à la fabrication et à la commercialisation de l'écopain (pain d'un poids de 500 grammes).

Cette subvention concerne 16 entreprises pour le mois d'octobre mais prend aussi en compte des rattrapage pour cinq entreprises pour le mois de septembre et une entreprises pour les mois de juillet et d'août.

Frais médicaux et dotations :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé, pour l'exercice 2009, les tarifs et les la facturation des prestations fournies par : le centre hospitalier territorial Gaston Bourret, le centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet et le centre hospitalier du Nord.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également arrêté les dotations globales allouées à ces établissements :

- 15 083 533 000 F CFP pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret,
- 3 227 981 408 F CFP pour le centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet,
- 1 669 281 582 F CFP pour le centre hospitalier du Nord.

Filières techniques de la Nouvelle-Calédonie :

Dans le but de développer une politique de gestion des ressources humaines juste et dynamique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la refonte des statuts particuliers de la filière technique.

Après plus de 25 réunions et un an de négociation entre les syndicats et les représentants des employeurs publics, il est convenu de procéder à cette réorganisation avec pour principaux objectifs :

- Favoriser la mobilité professionnelle et simplifier la gestion administrative par le regroupement des filières (en attendant la création d'une filière unique).
- Développer la motivation et la performance personnelle en favorisant l'accession à des niveaux hiérarchiques supérieurs (graduation des corps) et suppression de la catégorie D désormais intégrée à la catégorie C.
- Allonger les carrières pour garantir une retraites aux agents.
- Faciliter l'accès à la fonction publique en réformant le mode de recrutement.
- Généraliser le recrutement sur titre.
- Rendre plus attractive la fonction publique par une meilleure adaptation des grilles indiciaires.
- Valoriser les compétences des agents contractuels en favorisant leur intégration.
- Mettre à jour les niveaux de compétence (reconnaissance de diplômes).
- Favoriser la prise en compte des nouveaux métiers techniques.
- Passer à une gestion des ressources humaines moderne qui prenne plus en compte un logique métier.

Le texte prévoit que les agents concernés, soit près de 730, pourront demander un différé de reclassement (dans la limite de deux ans) afin de pouvoir profiter de

l'avancement dans leur corps d'origine et donc ensuite bénéficier d'une indice supérieur.

Défiscalisation :

- La Sarl Pacific Energie Services a été agréée au bénéfice de la défiscalisation locale pour l'installation de 47 microcentrales photovoltaïques destinées à alimenter des sites isolés sur le grande terre. Le montant du crédit d'impôt s'élève à 52 210 268 F CFP soit 54% du coût de l'investissement.
- La Sarl Lexö PV a été agréée au bénéfice de la défiscalisation locale pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Lexö à Lifou. Le montant du crédit d'impôt s'élève à 34 121 745 F CFP soit 60% du coût de l'investissement.

Subventions :

- 16 570 000 F CFP pour le domaine de la culture.
- 15 548 490 F CFP dans le domaine de l'enseignement primaire.
- 12 185 821 F CFP pour la condition féminine.
- 4 600 000 F CFP pour différentes interventions sociales.
- 3 375 000 F CFP à l'UPRA-équine pour les frais d'importation de deux étalons trotteurs donnés par les haras nationaux.
- 1 828 575 F CFP pour l'encouragement aux sports.
- 1 000 000 F CFP à la ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie pour la participation à des rencontres des moins de 19 ans (féminines).
- 730 000 F CFP au conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie pour un déplacement à un festival de jazz à Sydney.
- 475 000 et 250 000 F CFP au POEMART dans le cadre de la participation du groupe de musique « Simply Roots à la fête de la musique de Suva et de l'organisation des flèches de la Musique.
- 300 000 F CFP au collège Raymond Vauthier dans le cadre d'un voyage pédagogique au Vanuatu.
- 300 000 F CFP au Lycée Jahanna-Vakié dans le cadre d'un voyage pédagogique au Vanuatu.
- 200 000 F CFP au club scientifique du collège Eben-Eza dans le cadre d'un voyage pédagogique en Nouvelle-Zélande.
- 200 000 F CFP au lycée Lapérouse dans le cadre d'un voyage pédagogique au Vanuatu.
- 195 000 F CFP à l'Alliance française de Suva pour la participation de musiciens fidjiens à la fête de la musique 2008 en Nouvelle-Calédonie.

Cofinancement :

- 1 313 000 F CFP à l'Alliance française de Suva pour la formation en langue française d'étudiants anglophones de la région au CREIPAC.

- 895 000 F CFP à la société Réseau –Asie IMASIE pour le financement de la traduction en anglais du colloque « La Nouvelle-Calédonie, 20 ans de concorde ».

CTR :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable à la proposition de nomination des membres titulaires du comité technique et radiophonique de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

Il s'agit de messieurs Fizié Bolé et Jean-Pierre Deteix qui remplacent respectivement Nicole Robineau et Alain Trupit dont le mandat est arrivé à échéance le 12 novembre 2008.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la signature d'une convention de financement reconstituable entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le groupe Caisse d'Épargne.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé sa garantie aux contrats de prêts à passer entre la SEM de l'agglomération auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces garanties sont sollicitées à hauteur de 16 500 000 FCFP pour des compléments de programmation 2007 et de 74 000 000 FCFP pour un complément de l'opération « Archipel » au Vallon Dore et de 2 997 000 000 FCFP au titre de la programmation 2008.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les conventions de délégations de gestion du réseau routier aux provinces Sud, Nord et Îles Loyauté. Sont ainsi délégués : les travaux d'entretien routier courant, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien, la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien routier externalisés, la surveillance générale du réseau, la prise en charge des interventions d'urgence et la gestion administrative du domaine public routier.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable à quatre demandes de remises gracieuses pour un montant global de 3 011 849 FCFP. Un avis défavorable a été émis en revanche pour trois autres demandes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué un droit de présentation des officiers publics ministériels de Nouvelle-Calédonie (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs). L'officier public (ou ses ayants-droits) a donc le droit de présenter son successeur à l'agrément du gouvernement par le biais d'une convention entre les deux parties. Cette convention de cession comporte une contrepartie financière dont la valeur est calculée en fonction de l'activité et des circonstances économiques.
- La direction des services fiscaux a fait l'objet d'une réorganisation, pour tenir compte des évolutions réglementaires avec la création d'une cellule des études fiscales et statistiques et la mise en place d'une cellule spécialement dédiée à l'instruction des agréments fiscaux.

- Madame Christine Neyrat est nommée chef du service de la gestion des carrières de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- Monsieur Justin Pilotaz est nommé chef de service de l'industrie à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de nomination de responsable technique de l'aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités d'exercice du droit de transaction en matière d'infractions économiques en habilitant son président à mettre en œuvre le règlement transactionnel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des établissements autorisés à exercer leur activité dans le secteur alimentaire. 521 établissements se sont vus délivrer une autorisation d'exercer et 1107 se sont vus délivrer une autorisation d'exercer à titre provisoire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) au régime d'aide fiscale à l'investissement outremer dans le cadre d'une opération dénommée « Quiros » à la Vallée des colons sur la commune de Nouméa. Il s'agit du rachat de deux parcelles construites et de la réhabilitation et restructuration du site.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé sept entreprises locales et renouvelé leur agrément à 14 autres entreprises au régime fiscal privilégié à l'importation de matières premières et des emballages.
- Les programmes du centre de formation aux techniques de la mine et des carrières (CFTMC) ont été habilités par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin de permettre aux entreprises membres du CFTMC de participer au financement de la formation professionnelle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2007 de l'institut de formation à l'administration publique, arrêté en recettes nettes à la somme de 516 069 935 F CFP et à la somme de 575 391 758 F CFP en dépense.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative N°1 du budget 2008 de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA), arrêté en recettes et dépenses à la somme de 39 336 098 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2008 de la chambre de métiers et de l'artisanat arrêtée en recette à la somme de 766 560 200 F CFP et à la somme de 669 305 000 en dépenses.
- La ligue de handball de Nouvelle-Calédonie, le comité régional de karaté et arts martiaux de Nouvelle-Calédonie, la ligue calédonienne de volley ball, l'association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie et la ligue calédonienne de sport adapté et handisport ont été agréés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie..

- Madame Tevaïté Bordes et monsieur Rodolphe Biegel sont désignés en tant que responsables juridiques de la société « Pacific-Immo ».
- La société « Ketch », représentée par mademoiselle Emilie Carrier, est autorisée à exercer les opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fond de commerce.
- La société Jan De Nul s'est vue attribuer une dérogation à la durée hebdomadaire du travail dans le cadre de la construction du complexe du projet Koniambo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis la société Sudîles au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage pour 14 et 11 de ses salariés suite à des pannes moteurs du le Betico pour un montant global de 1 992 587 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 33 dérogations au principe du repos dominical pour la période des fêtes de fin d'année.
- La société Hot Work s'est vue attribuer une dérogation au repos dominical dans le cadre de la construction de l'usine de Goro Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de circulation sur la RT1 au PR 54+500 (Dumbéa) en raison de travaux de terrassement
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de circulation sur la RT1 au PR 54+500 (Tontouta) dans la zone concernée par des travaux de traversée de chaussée réalisés par l'OPT.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de circulation sur la RT1 au PR 21 (Païta) en raison, de travaux de raccordement de conduites effectués par OPT.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de circulation sur la RT4 du RP 7 au RP8 pour des opérations de roulage provisoire au profit de la SLN à Népoui.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 14 attestations de capacité professionnelle de transport routier de personnes, 4 autorisations de transport, 32 cartes professionnelles de conducteurs et deux certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes.
- Mademoiselle Carole Courtois et monsieur Cédric Dessert sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.